ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médecins

Question écrite n° 29160

Texte de la question

M. Didier Quentin appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la désertification médicale en zones rurales. En effet, le déficit de médecins dans les campagnes s'aggrave avec le risque de plus en plus présent d'une véritable inégalité en matière d'accès aux soins sur l'ensemble du territoire. Cette réalité défavorise les espaces ruraux, alors même que les besoins médicaux de la population augmentent. À cet égard, la Charente-Maritime est aussi touchée avec malheureusement le développement des déserts médicaux au sud et à l'est du département. Les prévisions laissent envisager une future dégradation de la situation, compte tenu du départ à la retraite de nombreux praticiens sans réel espoir de reprise par la jeune génération du corps médical. C'est pourquoi il lui demande les mesures qu'elle entend mettre en œuvre pour favoriser l'installation des jeunes praticiens en milieu rural.

Texte de la réponse

Les difficultés d'accès aux soins, matérialisées par des délais de rendez-vous longs ou l'éloignement géographique d'un professionnel, alimentent le sentiment de désertification médicale. En matière de densité médicale, la situation française s'avère paradoxale : le nombre de médecins n'a jamais été aussi élevé (avec une croissance de près de 30 % depuis 20 ans) alors que les inégalités territoriales d'installation des professionnels de santé demeurent particulièrement importantes ; les zones rurales ne sont pas les seules concernées, les banlieues des grandes villes et même certains arrondissements parisiens enregistrent une baisse importante du nombre de médecins de famille. Le « pacte territoire-santé », lancé par la ministre des affaires sociales et de la santé le 13 décembre 2012, procède d'une démarche incitative et décline douze engagements qui constituent un plan global et cohérent autour de trois axes : le premier axe vise à changer la formation et à faciliter l'installation des jeunes médecins, notamment en permettant à tous les étudiants de faire un stage en cabinet avant l'internat, en les formant davantage à l'exercice en cabinet. La création d'une garantie de revenu permettra aussi à 200 praticiens territoriaux de médecine générale de s'implanter dans les territoires dès 2013 (6 en région Poitou-Charentes) et un « référent-installation » a été désigné dans chaque région pour accompagner les jeunes médecins dans toutes les étapes de leur installation. Le second axe cible la transformation des conditions d'exercice des professionnels de santé par la généralisation du travail en équipe, le développement de la télémédecine ou encore l'accélération du transfert de compétences. Le troisième axe consiste à promouvoir des investissements spécifiques pour les territoires isolés. L'accès aux soins urgents en moins de trente minutes sera assuré d'ici 2015. Des réponses sur mesure seront mises en oeuvre concernant les hôpitaux de proximité. Enfin, si l'offre libérale est totalement absente d'un territoire, il ne peut être exclu de recourir à des centres de santé, dont le modèle économique doit être révisé. Le ministère des affaires sociales et de la santé s'assurera que les priorités du pacte seront mises en oeuvre et que l'implication des acteurs sera bien au rendez-vous.

Données clés

Auteur : M. Didier Quentin

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE29160

Circonscription : Charente-Maritime (5e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 29160
Rubrique : Professions de santé
Ministère interrogé : Affaires sociales et santé
Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 11 juin 2013, page 5964
Réponse publiée au JO le : 8 octobre 2013, page 10548